

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
DELIBERATION SEANCE DU MARDI 1^{er} JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 1^{er} juin, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, à la salle des Forges à Bourbriac le Conseil d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (*suppléant*) ; BANIÉL Pascal (*suppléant*) ; BEGUIN Jean-Claude ; BERNARD Joseph ; BOUCHER Gaëlle ; BREZELLEC Marcel ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPE Fanny ; CHARLES Olivier ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; COAIL Christian ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; GUINTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HAGARD Elisabeth ; HERVE Gildas ; HORELLOU Pascal ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVE Guy ; LARVOR Yannick ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE CHEVERT Véronique (*suppléante*) ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MADORE Hervé ; MANGOLD Jacques ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PARISCOAT Dominique ; PARROT Marie-Christine ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Jean-Yvon ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; QUENET Michel ; RANNOU Hervé ; RASLE-ROCHE Morgan ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SAMSON-RAOUL Caroline ; SCOLAN Marie-Thérèse ; SIMON Yvon ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard ; WATSON Linda (*suppléante*)

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOETE Cécile	à CLEC'H Vincent
LE BLEVENNEC Gilbert	à GUILLOU Claudine
LE GALL Annie	à PRIGENT Marie-Yannick
LE HOUEROU Annie	à LE GOFF Philippe
PONTIS Florence	à SALLIOU Pierre
ZIEGLER Evelyne	à LE GOFF Philippe

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOUILLENNEC Rachel ; BUHE Thierry ; INDERBITZIN Laure-Line ; LE COTTON Anne ; LE GRAET Karine ; LE FLOCH Éric ; LE VAILLANT Gilbert ; MOZER Florence ; PIRIOU Claude ; SALOMON Claude ; TONDREAU Sébastien ; VAROQUIER Lydie

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 42 suppléants

Présents	70
Procurations	06
Absents	12

Date d'envoi de la convocation : mercredi 26 mai 2021

DEL2021-06-101

MER ET LITTORAL

STRATEGIE MER ET LITTORAL ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Notre agglomération possède une façade maritime et un littoral couvrant le territoire de 8 communes littorales et rétro-littorales depuis l'anse de Bréhec jusqu'à Ploézal pour 19 316 habitants soit plus du quart de la population. Cela correspond à environ 200 entreprises ayant une activité en lien direct avec la mer (producteurs, grossistes, distributeurs, activités nautiques et de plaisance, transport maritime, énergies marines et bureaux d'études associés, recherche, entreprises connexes et associations assurant la maintenance, le transport, la communication, filières en devenir).

L'agglomération intervient sur ces espaces pour répondre à de nombreuses problématiques : préservation de l'environnement, aménagement du territoire, développement économique durable, organisation des usages et prise en compte des risques liés aux changements climatiques, patrimoine maritime, activités sportives et récréatives, ... Toutefois, jusqu'à présent, ces actions n'étaient pas intégrées dans une démarche qui permette d'en dégager les principaux enjeux et de rendre plus lisible la politique menée ni de définir une vision prospective pour notre territoire.

Ce champ d'intervention doit être structuré dans une démarche globale. Elle doit permettre d'améliorer la visibilité et la lisibilité de nos actions dans ce domaine et de positionner plus clairement notre agglomération dans les gouvernances mer et littoral qui ont été établies à différentes échelles territoriales. L'élaboration d'une Stratégie Mer et Littoral répond ainsi aux 5 orientations du projet de territoire, elle sera un document d'aide à la décision et à la planification pour répondre aux enjeux identifiés à l'horizon 2030.

Elle s'est concrétisée dans un premier temps, par la réalisation d'un diagnostic territorial des acteurs et activités relevant du champ mer et littoral durant l'année 2019. Les éléments issus de ce travail ont permis de dégager les principaux enjeux Mer et Littoral pour l'agglomération, et de définir les orientations stratégiques. Le rapport présentant le diagnostic et les orientations est joint en annexe de cette délibération.

Dans un second temps, chacune des orientations stratégiques fera l'objet d'une déclinaison en fiches action comprenant une description de l'action, un calendrier de réalisation, un budget et des indicateurs d'évaluation, en lien avec les partenaires de l'agglomération (associations, collectivités, membres du SPAE, etc...).

Des financements complémentaires seront recherchés pour la réalisation des actions.

S'agissant d'une thématique transversale, un groupe de travail spécifique a été créé pour mener un travail d'analyse et de diagnostic, visant à proposer des orientations stratégiques. Ce groupe de travail associe des élus volontaires issus de 5 commissions ayant un intérêt à la thématique Mer et Littoral (Aménagement et revitalisation des territoires, Eau & Assainissement, Economie, ouverture et grands projets, Nouvelles dynamiques territoriales, Service public communautaire, Stratégies pour la biodiversité) et des référents techniques des directions et services associés dans une démarche de transversalité interservices.

Cette Stratégie Mer et Littoral constituera la feuille de route de notre agglomération pour le mandat en cours ; sa mise en œuvre, nos actions conjuguées avec celles de l'ensemble de nos partenaires, valoriseront encore un peu plus ces ressources exceptionnelles que constituent la mer et le littoral de notre territoire.

Lecture entendu et après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité décide :

- De valider la stratégie Mer et Littoral de l'agglomération issue du diagnostic réalisé par le groupe de travail ;
- De valider les 6 orientations stratégiques telles que décrites dans l'annexe et qui feront l'objet pour chacune d'elles d'une déclinaison en fiches-action :
 - *Orientation n°1 : Participer à la gouvernance de la mer et du littoral*
 - *Orientation n°2 : Contribuer à une meilleure valorisation de l'économie maritime, touristique et sociale de la mer et du littoral*
 - *Orientation n°3 : Développer une vision prospective et stratégique autour des enjeux de la mer et du littoral*
 - *Orientation n°4 : Consolider et développer l'économie bleue productive*
 - *Orientation n°5 : Contribuer à la conservation, à la préservation et à la reconquête de la qualité des écosystèmes marins et littoraux*
 - *Orientation n°6 : Construire un aménagement équilibré et solidaire prenant en compte les enjeux de l'interface terre/mer*
- De confier au groupe de travail la responsabilité de proposer le plan d'action en vue d'une validation en Conseil d'Agglomération ;
- D'associer le Conseil Citoyen à ces réflexions stratégiques.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Vincent LE MEAUX

